*Cercle*

*français*

*de Genève*

BULLETIN D’ADHESION

Madame

Mademoiselle

Monsieur ……………………………………………………………………………………………………….

Couple :

Madame ………………………………………………………………………………………………………

Monsieur ………………………………………………………………………………………………………

Adresse privée ………………………………………………………………………………………………………

Tél. privé …………………………………………………(e-mail)……………………………………….

Profession ……………………………………………………………………………………………………..

Tél. prof. ……………………………………………………………………………………………………..

Date et lieu de naissance …………………………………………………………………………………………..

Nationalité ……………………………………………………………………………………………………..

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) souscrire aux statuts de l’Association (voir extraits au verso) et solliciter son admission en qualité de membre.

Date et signature ………………………………………………………………………………………………………

Noms des parrains

1. ………………………………………………………………… signature : …………………………………………….
2. ………………………………………………………………… signature :……………………………………………..

**EXTRAIT DES STATUTS**

Voici quelques extraits des statuts du Cercle Français qui peuvent vous intéresser et vous permettre de mieux comprendre ses buts et son fonctionnement.

Extrait de l’Article 1

* 1. Il existe sous la dénomination "**Cercle Français de Genève**" (ci-après : "Le Cercle") une association fondée à Genève le 31 août 1895, organisée corporativement. Elle est régie par les présents statuts et, subsidiairement, par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
  2. Le Cercle a pour but de promouvoir la culture française, sous toutes ses formes, et d'offrir à ses membres l'opportunité de se rencontrer pour se connaître et développer des relations amicales entre eux et avec les autres résidents genevois, suisses ou étrangers.

Article 2 :

2.1. Le Cercle se compose de :

a) Membres actifs : toutes les personnes de nationalité française, suisse ou autre, et dont la demande d'admission contresignée par deux parrains a été acceptée par le comité.   
 Les consuls et vice-consuls de France sont admis sur simple demande et sans parrainage.

b) Membres d'honneur : toutes les personnes ayant rendu des services éminents à la culture française et auxquelles l'assemblée générale confère cette qualité sur proposition du

comité.

TARIF DES COTISATIONS (fixé par l'Assemblée générale du 24 mars 2011)

Membre individuel CHF 105.00/an

Couple CHF 185.00/an

Membre de soutien à partir de CHF 500.00/an

Un droit d’entrée unique de CHF 20.00 est perçu au moment de l’adhésion.

REGLEMENT DES COTISATIONS

La cotisation est payable en une seule fois, à réception du bulletin de versement dont le récépissé fait office de carte de membre pour l’année en cours.

La qualité de membre se perd en cas de non-paiement des cotisations dans les délais fixés (statuts art. 3 c)

[**www.cerclefrancaisdegeneve.ch**](http://www.cerclefrancaisdegeneve.ch/)